



raccordement au gaz de ville d'un restaurant

Par **Danois**, le **13/10/2011** à **16:52**

Bonjour,

Je suis membre d'un syndicat coopératif et suite à des travaux entrepris dans le hall d'entrée nous nous sommes rendu compte qu'un vieux compteur de gaz dans le couloir était toujours utilisé par le restaurant du rez-de-chaussée alors qu'on le pensait inutilisé.

Il y a quelques années nous avons refait toutes les conduites de gaz mais nous nous rendons compte que ce compteur est relié à un réseau totalement indépendant dont les conduites sont en plomb (encastrées pour parties dans le mur mitoyen entre le restaurant et l'entrée).

Mes questions sont les suivantes :

- Avons-nous obligation de changer les conduites en plomb ?
- Ce circuit ne desservant que le restaurant, est-ce au propriétaire de faire les travaux ou à la copropriété ? sachant qu'une partie se situe dans les parties communes car le compteur y est.
- L'entreprise faisant les travaux d'embellissement s'étonne qu'il n'y ait pas de point de coupure en amont du boîtier (nous n'en n'avons pas trouvé dans les caves ni sur la façade extérieure), est-ce normal ?

En vous remerciant,

Hélène

Par **youris**, le **13/10/2011** à **23:11**

bjr,

il faut contacter le distributeur de gaz qui saura répondre à vos questions. le plomb n'est interdit pour les conduites existantes et les réparations.

les canalisations avant compteur et le compteur sont dans sa concession.

cdt